

Compagnie Internationale de Leasing



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



HORWATH ACF
Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
ID RNE : 287617R
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowe.tn – Site Web : www.crowe.tn

Compagnie Internationale de Leasing

Rapports des Commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2021

I- RAPPORTS

- 1- Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- 2- Rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021

II- ETATS FINANCIERS

- 1- Bilan
- 2- Etat des engagements hors bilan
- 3- Etat de résultat
- 4- Etat de flux de trésorerie
- 5- Notes aux états financiers



Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



HORWATH ACF

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Immeuble PERMETAL, 2ème Etage
35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
ID RNE : 287617R
Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436
E mail : office@crowe.tn – Site Web : www.crowe.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 10 mars 2022, font apparaître un total du bilan de 656.451.587 DT, un bénéfice net de 15.195.102 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 33.242.406 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2021, les créances s'élèvent à 537.654 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 31.431 KDT et les agios réservés ont atteint 3.704 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 10 mars 2022.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

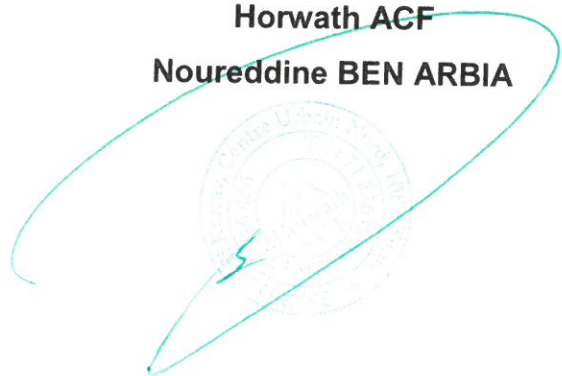
FINOR

Mustapha MEDHIOUB



Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA





**Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre**

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn



HORWATH ACF

Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Immeuble PERMETAL, 2ème Etage

35, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis
ID RNE : 287617R

Tél : 216 71 236 000 - Fax : 216 71 236 436

E mail : office@crowe.tn – Site Web : www.crowe.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL »

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées au cours de l'exercice 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées

1- La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillés comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
01/06/2021	30/08/2021	3 000 000	8,80%	64 579
22/06/2021	20/09/2021	3 500 000	8,80%	75 342
09/07/2021	07/10/2021	2 500 000	8,81%	53 876
22/07/2021	31/08/2021	5 000 000	8,80%	48 415
28/07/2021	26/10/2021	3 000 000	8,81%	64 651
17/09/2021	16/12/2021	2 000 000	8,85%	43 292
31/08/2021	29/11/2021	5 000 000	8,85%	108 230
20/09/2021	29/12/2021	3 500 000	8,86%	84 070
24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8,84%	26 667
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8,85%	1 684
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8,85%	5 412
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8,85%	38 390
Total		40 500 000		614 609

2- La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de cession de titres de participation et ce, par l'entremise de son intermédiaire en bourse, à savoir la Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital).

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 8.105 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 27.554 DT.

4- La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2021 des rémunérations relatives à la préparation du document de référence pour l'émission d'emprunt obligataire et ce, pour un montant de 25.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées.

B/ Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, antérieurement autorisées et approuvées, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

1- Le conseil d'administration réuni le 22 Mai 2003 a entériné la décision de la Direction Générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES, d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL.

Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2021, à 427.246 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2021, des intérêts pour un montant de 15.510 DT.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 369 DT.

Ce fonds a été liquidé en avril 2021 par le remboursement de la somme de D : 18.072.

3- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 7.576 DT.

4- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 52.215 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 14.335 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 21.452 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds, ainsi qu'une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 54.096 DT.

8- La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2021, une charge d'égal montant.

C/ Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

1- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Mohamed BRIGUI en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Sa rémunération brute a été fixée à 440.000 DT payable en six tranches et ce, à la fin de chaque période de deux mois.

Le Président bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

Il est à préciser que la voiture de fonction a été renouvelée en 2015, moyennant la contribution du Président du Conseil d'Administration (ex Président Directeur Général) de l'ordre de 28% de son prix d'acquisition.

A ce titre, le conseil d'administration réuni le 29 septembre 2015 a pris acte de cette opération et a décidé d'allouer au Président une quote-part du prix de vente correspondant à la proportion qu'il a supporté lors de l'acquisition et ce, lors de la cession de cette voiture.

2- Le conseil d'Administration réuni le 7 juillet 2020 a décidé de reconduire Monsieur Salah SOUKI en qualité de Directeur Général pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Sa rémunération brute a été fixée à 432.000 DT payable sur 12 mois.

Le Directeur général bénéficie en outre d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec la prise en charge des frais y afférents.

3- Les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

Le montant estimé au titre de ces jetons de présence et s'élevant à 180.000 DT, a été constaté parmi les charges de l'exercice et figure parmi les autres passifs.

Le complément des jetons de présence, servi en 2021 au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 58.000 DT et a été constaté parmi les charges de l'exercice.

4- Mme Héla BRIGUI HAMIDA, représentante de la SGF, membre du conseil d'administration de la société, assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « CIL SICAR », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 18.000 DT.

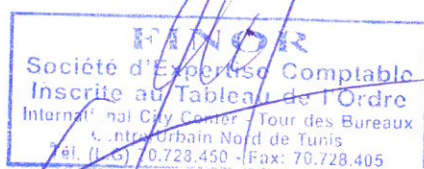
En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 Mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

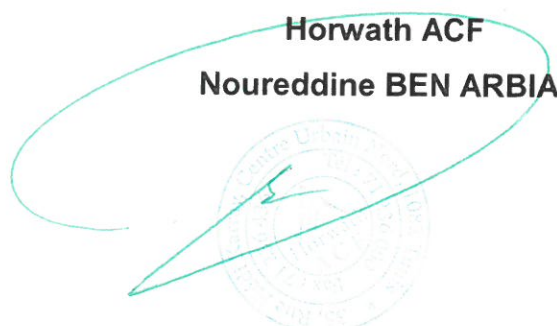
FINOR

Mustapha MEDHIOUB



Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA



**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis**

**ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

INDEX

	<u>Page</u>
<u>BILAN</u>	1
<u>ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	2
<u>ETAT DE RESULTAT</u>	3
<u>ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>	4
<u>NOTES AUX ETATS FINANCIERS</u>	5

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	
		<u>2021</u>	<u>2020</u> Retraité	<u>2020</u> Publié
Caisses et avoirs auprès des banques	4	33 242 406	7 786 345	7 786 345
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	502 518 820	502 121 127	502 121 127
Portefeuille-titres commercial	6	63 001 145	55 618 816	55 618 816
Portefeuille d'investissement	7	39 025 577	36 092 660 (*)	36 502 665
Valeurs Immobilisées	8	8 168 160	8 350 333	8 350 333
Autres actifs	9	10 495 481	11 385 030	11 385 030
TOTAL DES ACTIFS		<u>656 451 587</u>	<u>621 354 312</u>	<u>621 764 317</u>
PASSIFS	Notes	31 Décembre	31 Décembre	
		<u>2021</u>	<u>2020</u> Retraité	<u>2020</u> Publié
Dettes envers la clientèle	10	7 604 347	4 976 755	4 976 755
Emprunts et dettes rattachées	11	476 176 148	456 070 845	456 070 845
Fournisseurs et comptes rattachés	12	56 033 661	51 214 365	51 214 365
Autres passifs	13	7 471 873	6 283 381 (*)	6 693 386
TOTAL DES PASSIFS		<u>547 286 029</u>	<u>518 545 347</u>	<u>518 955 352</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		44 196 208	39 488 912	39 488 912
Résultats reportés		28 271 357	29 329 395	29 329 395
Actions propres		(3 497 108)	(3 490 388)	(3 490 388)
Résultat de l'exercice		15 195 102	12 481 045	12 481 045
Total des capitaux propres	14	<u>109 165 559</u>	<u>102 808 964</u>	<u>102 808 964</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>656 451 587</u>	<u>621 354 312</u>	<u>621 764 317</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2021
(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
ENGAGEMENTS DONNES		117 616 353	101 673 710
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	39- A-1	23 055 125	15 621 719
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	39- A-2	93 561 228	85 051 991
Engagements sur titres	39- A-3	1 000 000	1 000 000
ENGAGEMENTS RECUS		896 027 813	789 923 582
Cautions Reçues	39- B-1	249 459 750	238 016 731
Garanties Reçues	39- B-2	30 320 128	21 138 793
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	39- B-3	107 526 121	100 237 631
Valeurs des biens, objet de leasing	39- B-4	508 721 815	430 530 427
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		5 000 000	45 689 570
Emprunts obtenus non encore encaissés	39- C-1	5 000 000	45 689 570 *

(*) Dont l'équivalent de 12 330 172 euro

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE RESULTAT**Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021**

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	15	68 697 636	66 564 161
Intérêts et charges assimilées	16	(36 516 020)	(39 404 544)
Produits des placements	17	3 930 524	2 295 965
Autres produits d'exploitation	18	205 150	365 886
Produit net		<u>36 317 291</u>	<u>29 821 468</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	19	6 527 312	5 908 059
Dotations aux amortissements	20	522 347	575 151
Autres charges d'exploitation	21	4 307 793	3 103 825
Total des charges d'exploitation		<u>11 357 453</u>	<u>9 587 034</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>24 959 838</u>	<u>20 234 434</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	5 058 027	3 813 669
Dotations (Reprises) nettes aux autres provisions	23	674 470	752 535
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>19 227 341</u>	<u>15 668 230</u>
Autres gains ordinaires	24	73 714	661 423
Autres pertes ordinaires	25	(197)	(2 057)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>19 300 858</u>	<u>16 327 596</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(3 781 631)	(3 185 611)
Contribution sociale de solidarité	26	(324 125)	(273 052)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>15 195 102</u>	<u>12 868 932</u>
Contribution Conjoncturelle		-	(387 887)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>15 195 102</u>	<u>12 481 045</u>
Résultat par action	14	3,185	2,616

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING**C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIEPériode allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	27	369 717 710	307 366 782
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(287 227 862)	(242 563 508)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(9 340 751)	(9 345 374)
Intérêts payés	30	(37 814 713)	(42 345 744)
Impôts et taxes payés	31	(16 539 307)	(13 981 852)
Placements monétaires	6	(7 382 329)	(18 300 097)
Autres flux liés à l'exploitation	37	3 337 675	5 692 441
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		14 750 424	(13 477 354)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(377 624)	(399 307)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	72 198	71 850
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(6 830 000)	(6 455 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	4 481 507	3 256 075
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 653 920)	(3 526 382)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	14	(6 721)	(1 725)
Dividendes et autres distributions	36	(8 831 675)	(253 235)
Encaissements provenant des emprunts	11	252 580 227	368 428 873
Remboursements d'emprunts	11	(230 382 275)	(354 269 589)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		13 359 556	13 904 324
		<hr/>	<hr/>
Variation de trésorerie		25 456 061	(3 099 412)
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice	4	7 786 345	10 885 757
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4	33 242 406	7 786 345

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL****1-1 Présentation de la société**

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2010 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 3.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de D : 5.000.000 et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions gratuites, attribuées gratuitement aux propriétaires des 4.000.000 actions, portant jouissance le 1er janvier 2011.

Ainsi, le capital social s'élève, au 31 décembre 2021, à D : 25.000.000 composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable, et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des biens financés, ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

La CIL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

La CIL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, ainsi que des actifs destinés à la vente, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, la C.I.L a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- *Un bilan*
- *Un état des engagements hors bilan*
- *Un état de résultat*
- *Un état de flux de trésorerie*
- *Des notes aux états financiers*

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables*3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :*

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant, soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée, au taux d'intérêt implicite du contrat de location, des paiements minimaux sus indiqués.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de la Compagnie Internationale de Leasing :

- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La CIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, à base individuelle, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Les taux de provisionnement retenus par la société correspondent aux taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2022-02 du 4 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques ajustées, si nécessaire, pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la CIL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par la CIL.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. Industries mécaniques et électriques ;
 - c. Oléifacteurs ;
 - d. Industries Agroalimentaires ;
 - e. Industries pharmaceutiques ;
 - f. Autres industries ;
 - g. BTP ;
 - h. Tourisme ;
 - i. Agences de voyage ;
 - j. Agences de location de voitures ;
 - k. Promotion immobilière ;
 - l. Commerce ;
 - m. Santé ;
 - n. Télécom et TIC ;
 - o. Autres Services.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2019 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration de chaque groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » prévu au niveau de la circulaire 2022-02 et qui sont reproduits dans le tableau qui suit :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Industries agroalimentaires	1,25%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Oléifacteurs	1,25%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Autres services (hors commerce et santé)	2,75%

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2015-2019 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2022-02) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N)/n$$

Avec:

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Les taux de provisions sont estimés en se basant sur le taux de provisionnement moyen, spécifique à chaque groupe de contreparties « TPgi », observé durant la période retenue (2015-2019).

Les biais provenant des effets exceptionnels liés à une éventuelle détérioration de classe dictée par l'application de critères objectifs de classification sont éliminés.

Les taux de provisionnement ainsi obtenus sont éventuellement ajustés à la hausse pour tenir compte des taux de provisionnement minimums indiqués au niveau de la circulaire de la BCT n°2022-02.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (\text{TMM}_{gi} + \Delta_{gi}) \times \text{TPR}_{gi}$$

6. La provision collective globale « PC » s'obtient par la sommation des PC_{gi}.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat.

Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NCT 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en question, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis dans le cadre d'opérations de prises de participations, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la C.I.L d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération. A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

3-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

La société comptabilise les immeubles hors exploitation, acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances, conformément à la norme « IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ce traitement est expliqué par le fait que la valeur comptable desdits actifs est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue de l'actif.

Ces actifs sont comptabilisés, comme pour le cas des immobilisations corporelles, à leur coût d'acquisition incluant, notamment, leur prix d'achat hors taxes déductibles, ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Conformément à la norme IFRS 5, ces actifs sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur, relative à toute réduction initiale ou ultérieure de l'actif, est constatée immédiatement au résultat de la période.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative. Toutefois, les immobilisations hors exploitation ne sont pas amortissables.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

3-3-11 Avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la C.I.L sont classés en deux catégories :

- *Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;*
- *Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite.*

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la C.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

3-4 Changement dans les méthodes de présentation

Au 31 décembre 2021, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31 décembre 2020 pour des besoins de présentation.

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2021	Commentaires
Portefeuille d'investissement	(410 005)	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement
Autres passifs	410 005	Reclassement des avances sur cessions de titres immobilisés, figurant initialement parmi les autres passifs, sous la rubrique portefeuille d'investissement

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques	33 165 839	7 740 901
- Caisses	76 567	45 444
<u>Total</u>	<u>33 242 406</u>	<u>7 786 345</u>

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Créances sur contrats mis en force	535 689 927	536 007 601
Encours financiers	498 359 796	494 249 602
Impayés	36 921 454	41 637 888
Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés	3 428 278	2 996 066
Intérêts échus différés	(3 019 601)	(2 875 955)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 964 026	1 489 637
Total brut des créances de leasing	<u>537 653 953</u>	<u>537 497 239</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(11 987 858)	(9 009 069)
Provisions pour dépréciation des impayés	(13 970 253)	(16 878 213)
Provisions collectives	(5 473 000)	(5 062 000)
Produits réservés	(3 704 022)	(4 426 829)
Total net des créances de leasing	<u>502 518 820</u>	<u>502 121 127</u>

5.1 Encours financiers et créances sur contrats en instance de mise en force

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing et les contrats en instance de mise en force sont indiqués ci-après :

<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	<u>495 739 239</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	250 967 696
- Relocations et transferts	23 513 850
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursements du capital	(230 833 540)
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 741)
- Cessions anticipées	(15 973 899)
- Radiation des créances	(1 193 622)
- Relocations et transferts	(21 893 162)
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	<u>500 323 822</u>

5.1.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Paiements minimaux sur contrats actifs		
- A recevoir dans moins d'un an	252 190 428	251 802 118
- A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	342 953 102	332 748 832
- A recevoir dans plus de 5 ans	2 655 883	3 451 080
Total des paiements minimaux sur contrats actifs	<u>597 799 413</u>	<u>588 002 030</u>
- Produits financiers non acquis		
- Revenus non acquis à moins d'un an	57 571 786	52 334 295
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	49 772 466	47 632 864
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	181 869	270 472
Total des produits financiers non acquis	<u>107 526 121</u>	<u>100 237 631</u>
- Valeurs résiduelles	62 065	72 706
- Contrats suspendus contentieux	8 024 438	6 412 498
- Contrats en instance de mise en force	1 964 026	1 489 637
<u>Encours des contrats</u>	<u>500 323 822</u>	<u>495 739 239</u>

5.1.2 Analyse par secteur d'activité

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Bâtiment et travaux publics	36 683 599	35 527 900
Industrie	60 816 266	57 720 200
Tourisme	102 476 548	94 453 468
Commerces et services	229 925 592	224 047 526
Agriculture	70 421 816	83 990 145
<u>Total</u>	<u>500 323 822</u>	<u>495 739 239</u>

5.1.3 Analyse par type de matériel

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
Equipements	41 681 643	36 757 627
Matériel roulant	395 279 793	392 257 373
Matériel spécifique	29 069	58 009
<u>Sous Total</u>	<u>436 990 505</u>	<u>429 073 008</u>
Immobilier	63 333 316	66 666 231
<u>Total</u>	<u>500 323 822</u>	<u>495 739 239</u>

5.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<u>Clients ordinaires (1)</u>	26 360 273	29 814 310
Inférieur à 1 mois	12 610 046	13 833 903
Entre 1 et 3 mois	8 160 261	8 711 225
Entre 3 et 6 mois	1 076 727	1 899 544
Entre 6 mois et 1 année	1 173 697	1 744 609
Supérieur à 1 année	3 339 544	3 625 028
<u>Clients litigieux (2)</u>	10 561 181	11 823 578
<u>Total (1)+(2)</u>	<u>36 921 454</u>	<u>41 637 888</u>

5.3 ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	385 849 209	93 776 797	1 828 241	758 648	16 146 902	498 359 796
Impayés	4 120 421	14 732 528	256 977	186 492	17 625 035	36 921 454
Contrats en instance de mise en force	503 906	1 460 120	-	-	-	1 964 026
CREANCES LEASING	390 473 535	109 969 445	2 085 218	945 140	33 771 937	537 245 276
Avances reçues (*)	(6 755 710)	(82 967)	31 958	(4 338)	(724 298)	(7 599 272)
ENCOURS GLOBAL	383 717 825	109 886 478	2 053 260	940 802	33 047 639	529 646 004
ENGAGEMENTS HORS BILAN	18 763 839	4 291 286	-	-	-	23 055 125
TOTAL ENGAGEMENTS	402 481 664	114 177 764	2 053 260	940 802	33 047 639	552 701 129
Produits réservés	-	-	(85 987)	(52 994)	(3 565 041)	(3 704 022)
Provisions sur encours financiers	-	-	(27 251)	(42 484)	(11 918 124)	(11 987 858)
Provisions sur impayés	-	-	(31 241)	(18 864)	(13 920 148)	(13 970 253)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(144 479)	(114 342)	(29 403 313)	(29 662 134)
ENGAGEMENTS NETS	402 481 664	114 177 764	1 908 781	826 460	3 644 326	523 038 996
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,37%	0,17%	5,98%	
			6,52%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 2020			6,80%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			7,04%	12,15%	88,97%	
			82,30%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 2020			81,37%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Certificats de Dépôt	63 000 000	55 500 000
- Titres SICAV	1 145	118 816
<u>Total</u>	<u>63 001 145</u>	<u>55 618 816</u>

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez CIL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
SICAV PATRIMOINE	8	143,113	1 145
Total			1 145

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
		(*)
- Titres de participation	2 355 425	3 305 368
- Titres immobilisés	40 449 355	36 055 247
- Dépôts et cautionnements versés	2 000	2 000
<u>Montant brut</u>	<u>42 806 780</u>	<u>39 362 615</u>
A déduire :		
- Avance sur cessions de titre immobilisés	(701 680)	(410 005)
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 000 000)	(1 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>41 105 100</u>	<u>37 952 610</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation	(2 079 523)	(1 859 950)
<u>Montant net</u>	<u>39 025 577</u>	<u>36 092 660</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participations" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2020</u>	<u>3 305 368</u>
<u>Diminution des participations par la réduction de capital</u>	
- Société CIL SICAR	(949 943)
<u>Soldes au 31 Décembre 2021</u>	<u>2 355 425</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2020</u>	<u>36 055 247</u>	<u>35 055 247</u>	<u>1 000 000</u>
<u>Acquisitions de la période</u>			
- CIL SICAR FONDS N° 10	6 830 000	6 830 000	-
Total des acquisitions de la période	6 830 000	6 830 000	-
<u>Cessions de la période</u>			
- CIL SICAR FG 1	18 072	18 072	-
- Société DAR EL JELD	825 000	825 000	-
- Société HF CONSUL	5 620	5 620	-
- Société SEI	14 600	14 600	-
- Société PRO IMMO	39 950	39 950	-
- Société HOLFOOD	25 000	25 000	-
- Société LA GRIFFE	115 620	115 620	-
- Société TECNO SAHEL	30 000	30 000	-
- Société MEDPLAST	150 000	150 000	-
- Société MAS EXPORT	140 000	140 000	-
- Société LES DELICES DE MAMAN	70 000	70 000	-
- Société POLYBAT	730 000	730 000	-
- Société TUNIFIRES	253 500	253 500	-
- Société SIFAT	18 530	18 530	-
Total des cessions de la période	2 435 892	2 435 892	-
<u>Soldes au 31 Décembre 2021</u>	<u>40 449 355</u>	<u>39 449 355</u>	<u>1 000 000</u>

Le portefeuille titres s'analyse au 31 décembre 201 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provisions</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage déteu</u>
<u>Titres de participations</u>							
* Compagnie Générale d'investissement	249 908	5,224	5,000	1 305 488	243 770	De 1998 à 2017	99,96%
* CIL SICAR	1 049 937	1,000	1,000	1 049 937	-	2013	99,99%
<u>Total des titres de participations</u>				<u>2 355 425</u>	<u>243 770</u>		
<u>Titres immobilisés</u>							
* Société SWEET HOME	2 134	10,000	10,000	21 340	-	2012	9,97%
* Société LA GRIFFE	13 438	10,000	10,000	134 380	-	2013	7,90%
* Société ECOMAT	41 100	25,000	25,000	1 027 500	-	2015/2017	18,38%
* Société TECNO CAP BON	6 321	10,000	10,000	63 210	63 210	2014	21,07% (*)
* Société RED TEC	273	100,000	100,000	27 300	-	2015	6,20%
* Société MCS	4 000	100,000	100,000	400 000	-	2017	15,38%
* Société TRUST IMMO	21 943	1,000	1,000	21 943	21 943	2014	3,85%
* Société SEI	703	100,000	100,000	70 300	70 300	2014	7,40%
* Société TECHNO INVEST & CONSUL]	553	100,000	100,000	55 300	55 300	2014	6,14%
* Société CLINIQUE LES PINS	100 000	10,000	10,000	1 000 000	480 000	2015	5,78%
* Société THF CONSULTING	1 450	100,000	100,000	145 000	145 000	2016	24,17% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 2				824 000	-	2016	
* Société SH CONSULTING	750	100,000	100,000	75 000	-	2016	15,00%
* CIL SICAR FONDS N° 3				2 650 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 4				900 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 5				600 000	-	2016	
* CIL SICAR FONDS N° 6				300 000	-	2016	
* Société ECONOMIC AUTO	20 000	100,000	100,000	2 000 000	1 000 000	2017	22,22% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 7				2 770 000	-	2018	
* BIAT	84 000	57,143	10,000	4 800 000	-	2018	0,24%
* Société PROINJECT	5 000	100,000	100,000	500 000	-	2018	0,65%
* Société UNIPACK	200 000	10,000	10,000	2 000 000	-	2018	1,93%
* Société MAS EXPORT	2 800	100,000	100,000	280 000	-	2018	19,79%
* Société POLYBAT	1 460 000	1,000	1,000	1 460 000	-	2018	20,00% (*)
* Société TUNIFRIES	6 335	100,000	100,000	633 500	-	2018	9,72%
* Société VOLTEQ PLUS	47 000	10,000	10,000	470 000	-	2019	29,94% (*)
* Société Industrielle Engrais du Sud	795 000	1,000	1,000	795 000	-	2019	30,00% (*)
* CIL SICAR FONDS N° 8				3 140 582	-	2019	
* CIL SICAR FONDS N° 9				6 455 000	-	2020	
* CIL SICAR FONDS N° 10				6 830 000	-	2021	
<u>Total des titres immobilisés</u>				<u>40 449 355</u>	<u>1 835 753</u>		
<u>Total général</u>				<u>42 804 780</u>	<u>2 079 523</u>		

(*) La CIL n'exerce pas de contrôle ou d'influence notable sur ces sociétés

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

ARRETEAU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimé en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Mises en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	148 492	27 372	-	-	175 864	142 172	8 423	-	-	150 595	25 270
Total des immobilisations incorporelles		148 492	27 372	=	=	175 864	142 172	8 423	=	=	150 595	25 270
Immeubles	5,0%	6 847 540	-	-	-	6 847 540	3 685 865	195 553	-	-	3 881 418	2 966 122
Matériel de transport	20,0%	1 309 114	100 000	(237 460)	-	1 171 654	984 578	155 902	(200 801)	-	939 680	231 974
Equipements de bureau	10,0%	508 091	26 146	-	(2 354)	531 883	352 378	24 900	-	(2 354)	374 923	156 960
Matériel informatique	33,3%	423 306	95 422	(11 870)	(18 219)	488 639	301 898	63 142	(11 079)	(18 218)	335 743	152 896
Installations générales	10,0%	934 465	128 685	-	(5 426)	1 057 723	435 533	74 427	-	(5 426)	504 534	553 190
Immeubles hors exploitation (*)		4 081 749	-	-	-	4 081 749	-	-	-	-	-	4 081 749
Total des immobilisations corporelles		14 104 265	350 252	(249 330)	(25 999)	14 179 188	5 760 252	513 925	(211 880)	(25 998)	6 036 298	8 142 890
TOTAUX		14 252 758	377 624	(249 330)	(25 999)	14 355 052	5 902 424	522 347	(211 880)	(25 998)	6 186 893	8 168 160

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Prêts au personnel	5 503 658	5 680 496
- Personnels, avances et acomptes	39 837	4 028
- Créances sur cessions d'immobilisations	11 937	3 116
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	-	77 495
- Avances aux fournisseurs	1 002	4 502
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	126 278	770 166
- Produits à recevoir des tiers	507 190	630 472
- Compte d'attente/ avance de TVA	366 958	338 431
- Compte d'attente	21 857	24 015
- Charges constatées d'avance	81 462	41 766
- Compte courant, fonds gérés	1 363 777	536 228
- Autres comptes débiteurs	443 901	414 047
- Frais d'émission des emprunts locaux (A)	2 005 504	2 627 976
- Frais d'émission des emprunts étrangers (A)	522 094	677 368
<u>Total brut</u>	<u>10 995 453</u>	<u>11 830 106</u>
A déduire :		
- Provisions	(499 973)	(445 076)
<u>Montant net</u>	<u>10 495 481</u>	<u>11 385 030</u>

(A) Les charges à répartir et les frais d'émission des emprunts s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	752 863	-	752 863	752 863	-	752 863	-
Frais d'émission des emprunts locaux	(a)	7 735 934	428 501	8 164 435	5 107 958	1 050 973	6 158 931	2 005 504
Frais d'émission des emprunts étrangers	(a)	1 912 987	163 057	2 076 044	1 235 619	318 332	1 553 951	522 094
TOTAUX		10 401 785	591 558	10 993 342	7 096 440	1 369 305	8 465 744	2 527 598

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à D : 1.369.305 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir concernent les dépenses relatives aux études liées à la conception et la mise en place du plan de continuité d'activité (PCA), les frais engagés lors de l'ouverture de l'agence de Ben Arous, ainsi que les frais de la mise en place d'un outil de scoring et des frais d'implémentation du reporting IFRS.

NOTE 10 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 599 272	4 971 680
- Autres dépôts et cautionnements reçus	5 075	5 075
Total	<u>7 604 347</u>	<u>4 976 755</u>

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Banques locales	228 293 271	225 408 162
- Banques étrangères	169 776 283	140 778 041
- Emprunts obligataires	35 425 400	60 110 800
- Certificats de dépôt	13 000 000	-
- Certificats de leasing	20 000 000	18 000 000
Total emprunts	<u>466 494 954</u>	<u>444 297 002</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 921 904	4 393 858
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	4 096 832	3 218 810
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 903 062	3 223 249
- Intérêts courus sur certificats de leasing	19 672	1 075 333
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires locaux	(35 762)	(99 551)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôts et certificats de leasing	(218 573)	(32 518)
- Charges constatées d'avance sur emprunts bancaires étrangers	(5 941)	(5 339)
Total dettes rattachées	<u>9 681 194</u>	<u>11 773 843</u>
Total	<u>476 176 148</u>	<u>456 070 845</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et ressources spéciales" sont récapitulés dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES</u>								
<u>BANQUES LOCALES</u>								
BIAT (1/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
BH (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BT (1/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
ATB (1/2016)	3 500 000	Semestriellement (2017-2021)	700 000	-	700 000	-	-	-
BIAT (2/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2016)	3 000 000	Annuellement (2017-2021)	600 000	-	600 000	-	-	-
AMEN BANK (2/2016)	2 000 000	Annuellement (2017-2021)	400 000	-	400 000	-	-	-
AMEN BANK (3/2016)	2 500 000	Annuellement (2017-2021)	500 000	-	500 000	-	-	-
BIAT (3/2016)	5 000 000	Annuellement (2017-2021)	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
BIAT (4/2016)	10 000 000	Annuellement (2017-2021)	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
AMEN BANK (1/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
ATTIJARI BANK (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2017-2022)	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
BT (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
AMEN BANK (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (1/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
AMEN BANK (3/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (2/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BH (1/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BIAT (3/2017)	10 000 000	Annuellement (2018-2022)	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
BT (2/2017)	3 000 000	Annuellement (2018-2022)	1 200 000	-	600 000	600 000	-	600 000
AMEN BANK (5/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
AMEN BANK (6/2017)	2 500 000	Annuellement (2018-2022)	1 000 000	-	500 000	500 000	-	500 000
BIAT (4/2017)	5 000 000	Annuellement (2018-2022)	2 000 000	-	1 000 000	1 000 000	-	1 000 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATB (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BTE (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 240 617	-	993 376	2 247 241	1 169 428	1 077 813
BH (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BT (1/2018)	3 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 334	-	3 333 334	-	-	-
ATTIJARI BANK (1/2018)	5 000 000	Semestriellement (2018-2023)	2 500 000	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
Amen Bank (1/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (2/2018)	2 000 000	Annuellement (2019-2023)	1 200 000	-	400 000	800 000	400 000	400 000
Amen Bank (3/2018)	1 000 000	Annuellement (2019-2023)	600 000	-	200 000	400 000	200 000	200 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en débit de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
STB (1/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
STB (2/2018)	2 500 000	Annuellement (2019-2023)	1 500 000	-	500 000	1 000 000	500 000	500 000
BT (1/2018)	5 000 000	Annuellement (2019-2023)	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
BIAT (1/2018)	10 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 334	-	3 333 334	-	-	-
BIAT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (1/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2019-2021)	3 333 333	-	3 333 333	-	-	-
Amen Bank (3/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
BIAT (3/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2021)	3 333 333	-	3 333 333	-	-	-
Amen Bank (4/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
Amen Bank (5/2019)	2 000 000	Annuellement (2020-2024)	1 600 000	-	400 000	1 200 000	800 000	400 000
BT (2/2019)	5 000 000	Annuellement (2020-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BIAT (4/2019)	10 000 000	Annuellement (2020-2022)	6 666 667	-	3 333 333	3 333 334	-	3 333 334
ATB (2020/2)	3 000 000	Annuellement (2021-2025)	3 000 000	-	600 000	2 400 000	1 800 000	600 000
AB (2020/4)	4 000 000	Annuellement (2021-2024)	4 000 000	-	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BT (2020/2)	1 410 000	Trimestriellement (2020-2022)	1 253 333	-	626 667	626 667	-	626 667
BT (2020/4)	2 800 000	Trimestriellement (2020-2022)	2 488 888	-	1 244 448	1 244 440	-	1 244 440
BT (2020/1)	5 000 000	Annuellement (2021-2025)	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT(2020/4)	811 000	Trimestriellement (2020-2022)	720 888	-	360 448	360 440	-	360 440
BTE (2020/12)	1 500 000	Mensuellement (2020-2025)	1 374 854	-	265 370	1 109 485	822 660	286 825
ATTIJARI (2020/4)	660 000	Trimestriellement (2020-2021)	533 223	-	533 223	-	-	-
ATTIJARI (2020/4)	1 390 000	Trimestriellement (2020-2021)	1 123 000	-	1 123 000	-	-	-
BT (2020/4)	2 229 000	Trimestriellement (2021-2023)	2 229 000	-	990 668	1 238 332	247 664	990 668
BIAT (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2025)	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATTIJARI (2020/4)	320 000	Trimestriellement (2020-2021)	258 539	-	258 539	-	-	-
ATTIJARI (2020/4)	230 000	Trimestriellement (2020-2021)	185 818	-	185 818	-	-	-
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/1)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
AB (2020/1)	20 000 000	Annuellement (2021-2023)	20 000 000	-	6 666 667	13 333 333	6 666 667	6 666 667
BIAT (2020/1)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/2)	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	15 000 000	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT (2020/3)	10 000 000	Annuellement (2021-2025)	10 000 000	-	2 000 000	8 000 000	6 000 000	2 000 000
ATTIJARI (2021/1)	5 000 000	Semestriellement (2021-2026)	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BT (2021/1)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATB (2021)	3 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
ATTIJARI (2021/2)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2021/1)	10 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
AB (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI (2021/3)	10 000 000	Trimestriellement (2022-2026)	-	10 000 000	-	10 000 000	8 000 000	2 000 000
BT (2021/2)	5 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
BIAT (2021)	35 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	35 000 000	-	35 000 000	28 000 000	7 000 000
Sous-total			225 408 162	88 000 000	85 114 890	228 293 271	152 106 418	76 186 853

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>								
BIRD	10 000 000	Semestriellement (2015-2027)	2 446 474	-	1 428 572	1 017 902	-	1 017 902
BIRD	13 800 000	Semestriellement (2021-2029)	12 239 734	-	1 311 111	10 928 623	9 395 289	1 533 333
BAD	5 000 000	Semestriellement (2016-2022)	1 428 572	-	714 286	714 286	-	714 286
BERD	25 000 000	Semestriellement (2019-2022)	14 428 572	-	7 142 857	7 285 715	1 285 715	6 000 000
SANAD EUR	10 000 000	Semestriellement (2019-2023)	13 458 000	-	3 364 500	10 093 500	3 364 500	6 729 000
GGF EUR	3 000 000	Semestriellement (2019-2023)	5 317 147	-	2 658 569	2 658 578	-	2 658 578
SANAD II EUR	6 000 000	Semestriellement (2020-2024)	16 658 669	-	4 164 663	12 494 007	8 329 344	4 164 663
GGF II EUR	2 000 000	Semestriellement (2021-2024)	6 282 000	-	897 428	5 384 572	3 589 717	1 794 855
PROPARCO EUR	12 000 000	Semestriellement (2021-2025)	37 800 000	-	8 400 000	29 400 000	21 000 000	8 400 000
EBRD EUR	5 000 000	Semestriellement (2022-2025)	15 640 000	-	-	15 640 000	10 827 692	4 812 308
KFW EUR	12 000 000	Semestriellement (2024-2030)	15 078 873	23 897 017	-	38 975 890	38 975 890	-
SANAD II EUR	5 700 000	Semestriellement (2022-2026)	-	18 783 210	-	18 783 210	16 696 184	2 087 026
EBRD	16 400 000	Trimestriellement (2022-2026)	-	16 400 000	-	16 400 000	14 470 588	1 929 412
<u>Sous-total</u>			140 778 041	59 080 227	30 081 985	169 776 283	127 934 919	41 841 363
<u>Total des crédits bancaires</u>			366 186 202	147 080 227	115 196 875	398 069 554	280 041 337	118 028 216
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
CIL 2016/1	30 000 000	Annuellement (2017-2021)	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
CIL 2016/2	26 000 000	Annuellement (2018-2022)	10 400 000	-	5 200 000	5 200 000	-	5 200 000
CIL 2017/1	21 227 000	Annuellement (2018-2022)	8 490 800	-	4 245 400	4 245 400	-	4 245 400
CIL 2017/2	16 200 000	Annuellement (2019-2023)	9 720 000	-	3 240 000	6 480 000	3 240 000	3 240 000
CIL 2018/1	15 000 000	Annuellement (2020-2024)	12 000 000	-	3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2020/1	15 000 000	Semestriellement (2020-2025)	13 500 000	-	3 000 000	10 500 000	7 500 000	3 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			60 110 800	-	24 685 400	35 425 400	16 740 000	18 685 400

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement
<u>CERTIFICATS DE DEPOT & CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>CERTIFICATS DE DEPOT</u>		
Certificats de dépôt		
<u>Sous-total</u>		
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>		
Certificats EL BARAKA BANK		
Certificats WIFAK BANK		
<u>Sous-total</u>		
<u>Total des CERTIFICATS DE DEPOT & DES CERTIFICATS DE LEASING</u>		
<u>TOTAL GENERAL</u>		

Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
			Soldes	échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
-	40 500 000	27 500 000	13 000 000	-	13 000 000
-	40 500 000	27 500 000	13 000 000	-	13 000 000
13 000 000	45 000 000	38 000 000	20 000 000	-	20 000 000
5 000 000	20 000 000	25 000 000	-	-	-
18 000 000	65 000 000	63 000 000	20 000 000	-	20 000 000
18 000 000	105 500 000	90 500 000	33 000 000	-	33 000 000
444 297 002	252 580 227	230 382 275	466 494 954	296 781 337	169 713 616

NOTE 12 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	193 736	172 595
- Factures non parvenues	167 760	67 760
<u>Sous total</u>	<u>361 496</u>	<u>240 355</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats d'immobilisations	1 553 411	1 044 011
- Effets à payer	54 022 979	49 834 223
- Retenues de garanties et assurances décénales	95 776	95 776
<u>Sous total</u>	<u>55 672 165</u>	<u>50 974 010</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>56 033 661</u>	<u>51 214 365</u>

NOTE 13 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
		(*)
- Personnel, rémunérations dues	5 573	-
- Personnel, provisions pour congés payés	528 968	392 392
- Personnel, oppositions sur salaires	-	184
- Personnel, autres charges à payer	699 163	549 755
- Etat, retenues sur salaires	37 716	30 136
- Etat, retenues sur honoraires, commissions, loyers et marchés	497 106	490 832
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	41 271	25 062
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	17 290	78 682
- Etat, TVA à payer	16 813	696 154
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	821 442	-
- Etat, Contribution sociale de solidarité (Voir note 26)	324 125	273 052
- Contribution conjoncturelle	-	182 035
- Etat, autres impôts et taxes à payer	29 254	26 812
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	15 869	11 772
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	43 857	43 746
- CNSS	253 104	246 893
- CAVIS	27 409	38 089
- CNAM	20 873	20 359
- Assurance Groupe	40 482	39 627
- Assurance Vie	6 344	6 344
- Autres comptes créditeurs	404 492	148 196
- Ristourne à rembourser	99 381	188 404
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	110 512	84 177
- Prestataires Recouvrement	263 025	233 632
- Prestataires Assurances	853 505	898 908
- Diverses Charges à payer	1 033 921	669 809
- Autres produits constatés d'avance	107 070	135 024
- Compte d'attente	173 307	173 307
- Provisions pour divers risques	1 000 000	600 000
<u>Total</u>	<u>7 471 873</u>	<u>6 283 381</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3.4)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Capital social	(A)	25 000 000	25 000 000
- Réserve légale	(B)	2 500 000	2 500 000
- Réserves pour réinvestissements		38 087 545	33 711 330
- Réserves pour fonds social	(C)	3 608 663	3 277 582
- Actions propres	(D)	(3 497 108)	(3 490 388)
- Complément d'apport		6 967	6 967
- Résultats reportés		28 264 391	29 322 429
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	<u>93 970 456</u>	<u>90 327 919</u>
Résultat de l'exercice (1)		15 195 102	12 481 045
Total des capitaux propres avant affectation	(G)	<u>109 165 559</u>	<u>102 808 964</u>
Nombre d'actions (2)		4 770 302	4 770 405
Résultat par action (1) / (2)	(F)	3,185	2,616

(A) Le capital social s'élève, au 31 décembre 2021, à 25.000.000 DT composé de 5.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué, essentiellement, par une affectation des résultats et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 7 juillet 2020, a autorisé le conseil d'administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans, se terminant avec l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'exercice 2022. Elle a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 10% du total des actions composant le capital.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2020	229 600	3 490 388
Achats de l'exercice	400	6 720
Solde au 31 décembre 2021	230 000	3 497 108

Le nombre des actions détenues par la CIL représente, au 31 décembre 2021, 4,82% des actions en circulation.

Le rachat de la CIL de ses propres actions a eu pour effet la régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2021 à 2.395.171 DT et se détaillent comme suit :

- Réserves pour réinvestissements	2 392 452
- Résultats reportés	2 719

(F) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(G) Voir tableau de mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

AU 31 DECEMBRE 2021

(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Compléments d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2019	25 000 000	2 500 000	35 145 833	2 930 817	15 268 327	(3 488 663)	6 967	13 219 598	90 582 880
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			7 720 000	600 000	4 899 598			(13 219 598)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/07/2020			(9 154 503)		9 154 503				-
Rachat d'actions propres						(1 725)			(1 725)
Prélèvements sur fonds social				(253 235)					(253 235)
Résultat net de l'exercice 2020								12 481 045	12 481 045
Solde au 31 décembre 2020	25 000 000	2 500 000	33 711 330	3 277 582	29 322 429	(3 490 388)	6 967	12 481 045	102 808 964
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2021			6 830 000	600 000	5 051 045			(12 481 045)	-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2021			(2 453 785)		2 453 785				-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(8 975 000)				(8 975 000)
Rachat d'actions propres						(6 721)			(6 721)
Encaissement dividendes sur actions propres					412 132				412 132
Prélèvements sur fonds social				(268 919)					(268 919)
Résultat net de l'exercice 2021								15 195 102	15 195 102
Solde au 31 décembre 2021	25 000 000	2 500 000	38 087 545	3 608 663	28 264 391	(3 497 108)	6 967	15 195 102	109 165 559

NOTE 15 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

Les intérêts et produits assimilés de leasing se présentent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts de leasing	63 797 376	62 895 793
- Intérêts de retard	1 846 809	2 777 932
- Frais d'ouverture des dossiers	364 918	452 924
- Frais de rejet	2 013 860	1 106 159
- Frais sur vente	105 659	83 578
- Frais sur encaissement de titres de crédits	316 540	298 236
- Autres	14 190	18 880
<u>Total</u>	<u>68 459 351</u>	<u>67 633 502</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	969 722	574 563
Intérêts de retard antérieurs	698 199	349 988
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(975 219)	(1 453 903)
Intérêts de retard	(454 417)	(539 989)
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>238 285</u>	<u>(1 069 341)</u>
<u>Total des intérêts et des produits de leasing</u>	<u>68 697 636</u>	<u>66 564 161</u>

NOTE 16 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	3 936 620	6 128 267
- Intérêts des crédits des banques locales	16 451 770	15 572 846
- Intérêts des crédits des banques étrangères	12 755 981	13 616 741
- Intérêts des autres opérations de financement	2 277 295	3 320 113
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	1 369 305	715 976
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>36 790 971</u>	<u>39 353 944</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(339 601)	(227 770)
- Autres charges financières	63 902	278 367
- Pénalités	749	4
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>(274 951)</u>	<u>50 600</u>
<u>Total général</u>	<u>36 516 020</u>	<u>39 404 544</u>

NOTE 17 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Intérêts des comptes courants	15 511	14 325
- Plus values sur cession des titres immobilisés	803 997	675 290
- Dividendes	746 581	185 989
- Moins values sur titres SICAV (**)	(215 589)	-
- Plus values sur titres SICAV	21 779	6 346
- Intérêts sur Pensions livrées	-	26 933
- Plus values sur fonds gérés	775 970	385 788 *
- Intérêts des comptes CEA	324 708	292 755
- Intérêts sur chèques impayés	61 910	45 249
- Intérêts sur certificats de dépôt	1 768 548	920 774 *
- Retenues à la source libératoires	(375 578)	(257 485)
- Jetons de présence du portefeuille des titres immobilisés	1 875	-
- Autres produits financiers	812	-
<u>Total</u>	<u>3 930 524</u>	<u>2 295 965</u>

(*) Chiffres retraités pour le besoin de comparabilité.

(**) Ces moins values ont été constatées suite à la cession des titres SICAV, ayant généré des dividendes pour 226.587 Dinars.

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Revenus des loyers des immeubles	97 041	135 128
- Ristournes assurances	108 109	230 758
<u>Total</u>	<u>205 150</u>	<u>365 886</u>

NOTE 19 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Salaires et complément de salaires	4 854 184	4 632 937
- Charges connexes aux salaires	326 112	211 480
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	925 698	845 487
- Autres charges sociales	421 318	218 156
<u>Total</u>	<u>6 527 312</u>	<u>5 908 059</u>

NOTE 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 423	8 351
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	513 925	573 734
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	-	2 666
- Transfert de charge	-	(9 600)
<u>Total</u>	<u>522 347</u>	<u>575 151</u>

NOTE 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Achat de matières et fournitures	314 522	272 257
<u>Total des achats</u>	<u>314 522</u>	<u>272 257</u>
- Sous-traitance générale	147 110	151 553
- Locations	143 118	139 396
- Entretien et réparations	449 666	373 767
- Primes d'assurances	63 530	61 109
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>803 425</u>	<u>725 825</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	634 717	538 497
- Publicités, publications et relations publiques	232 464	355 171
- Déplacements, missions et réceptions	52 081	28 512
- Frais postaux et de télécommunications	119 195	121 003
- Services bancaires et assimilés	206 680	207 951
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 245 138</u>	<u>1 251 134</u>
- Jetons de présence	160 000	80 000
- Rémunération du PCA	440 000	414 000
- Rémunération comité d'audit	39 000	21 000
- Rémunération comité des risques	39 000	21 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>678 000</u>	<u>536 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	155 137	142 490
- T.C.L	158 188	153 453
- Contribution au budget de l'Etat	932 000	-
- Droits d'enregistrements et de timbres	11 281	12 570
- Autres impôts et taxes	10 102	10 095
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>1 266 708</u>	<u>318 609</u>
<u>Total général</u>	<u>4 307 793</u>	<u>3 103 825</u>

NOTE 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RESULTATS DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	7 689 312	5 150 306
- Dotations aux provisions collectives	411 000	1 738 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 998 056)	(3 028 952)
- Reprises sur provisions pour risques et charges		
- Créances radiées	5 110 266	3 182 011
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(4 620 427)	(2 837 750)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées		
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	(484 522)	(344 261)
- Encaissement sur créances radiées	(49 547)	(45 685)
<u>Total</u>	<u>5 058 027</u>	<u>3 813 669</u>

NOTE 23 : DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS

Les dotations (reprises) nettes aux comptes des autres provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	54 897	14 325
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	1 077 243	523 210
- Dotations aux provisions pour divers risques	400 000	215 000
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(25 620)	-
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres cotés	(832 050)	-
- Apurement de comptes d'actifs	-	100 306
- Reprise sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	(100 306)
<u>Total</u>	<u>674 470</u>	<u>752 535</u>

NOTE 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	34 747	17 827
- Apurement de comptes	38 763	642 979
- Autres gains sur éléments exceptionnels	204	617
<u>Total</u>	<u>73 714</u>	<u>661 423</u>

NOTE 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	1 320
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	197	737
<u>Total</u>	<u>197</u>	<u>2 057</u>

NOTE 26 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2020
Bénéfice comptable	19 300 858	16 327 596
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	7 689 312	5 150 306
- Dotations aux provisions collectives	417 192	1 738 000
- Dotations aux provisions des autres actifs	54 897	14 325
- Dotations aux provisions sur les titres de participation	1 077 243	523 210
- Dotations aux provisions pour risques divers	400 000	215 000
- Retenues à la source libératoires	375 578	257 485
- Reprises sur provisions fiscales 2017	-	4 440 532
- Reprises sur provisions fiscales 2018	3 458 368	469 353
- Reprises sur provisions fiscales 2019	666 527	5 855 970
- Reprises sur provisions fiscales 2020	7 005 608	-
- Moins value sur cession des actions SICAV	215 589	-
- Diverses charges non déductibles	69 676	78 800
A déduire		
- Provisions fiscales 2017/2016 pour affaires en cours	2 146 400	3 458 784
- Reprises sur provisions comptables	8 984 103	7 307 071
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	25 620	-
- Reprises sur provisions pour dépréciation des autres actifs	-	100 306
- Plus value sur fonds gérés non imposable	462 128	-
- Intérêts sur certificat de dépôts ayant déjà subis la retenue à la source	1 768 548	735 673
- Dividendes	746 581	185 989
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	26 597 467	23 282 754
Provisions pour créances douteuses 100%	7 689 312	5 150 306
Provisions collectives déductibles	-	1 681 182
Provisions pour dépréciation de titres cotés	-	523 210
<u>Bénéfice fiscal</u>	18 908 155	15 928 056
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt :		
* Reste à investir	8 104 000	6 826 310
<u>Bénéfice imposable</u>	10 804 155	9 101 746
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%, porté le cas échéant au minimum légal)	3 781 631	3 185 611
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	2 867 050	3 242 269
- Report IS	77 495	-
- Retenues à la source	15 645	20 837
<u>Impôt à payer (Crédit d'Impôt sur les sociétés)</u>	821 442	(77 495)
Contribution sociale de solidarité	324 125	273 052
Contribution conjoncturelle	-	182 035
Contribution conjoncturelle 2020	-	205 852

NOTE 27 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	41 637 888	41 446 274
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(36 921 454)	(41 637 888)
- Clients avances et acomptes reçus en début de période	-	Note 10	(4 971 680)	(4 593 916)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 10	7 599 272	4 971 680
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 10	(5 075)	(5 075)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 10	5 075	5 075
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(2 875 955)	(2 716 821)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	3 019 601	2 875 955
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en début de période	-	Note 5	2 996 066	-
- Intérêts à recevoir des contrats rééchelonnés en fin de période	+	Note 5	(3 428 278)	(2 996 066)
- TVA collectée	+		58 155 419	47 330 720
- TVA collectée sur avances et acomptes	-		(5 471 243)	(2 834 303)
- Remboursement principal	+	Note 5	230 833 540	185 432 349
- Intérêts et produits assimilés de leasing	+	Note 15	68 459 351	67 633 502
- Autres produits d'exploitation	+		205 150	365 886
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(5 110 266)	(3 182 011)
- Encaissements sur créances radiées	+	Note 22	49 547	45 685
- Encours financiers virés en pertes	+	Note 5	1 193 622	390 821
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(1 620 688)	(987 729)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	3 116	59 217
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(11 937)	(3 116)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	2 741	261 865
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	15 973 899	15 504 678
			<u>369 717 710</u>	<u>307 366 782</u>

Encaissements reçus des clients**NOTE 28 : INVESTISSEMENTS DANS LES CONTRATS DE LEASING**

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 12	50 974 010	61 321 247
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 12	(55 672 165)	(50 974 010)
- Fournisseurs, avances et acomptes en début de période	-	Note 9	(4 502)	(24 125)
- Fournisseurs, avances et acomptes en fin de période	+	Note 9	1 002	4 502
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+	Note 5	250 967 696	198 174 677
- TVA sur investissements	+		40 900 428	34 094 900
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 13	78 682	45 000
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 13	(17 290)	(78 682)
			<u>287 227 862</u>	<u>242 563 508</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 29 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	(4 028)	(15 130)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	39 837	4 028
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 12	240 355	270 744
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 12	(361 496)	(240 355)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+	Note 13	-	4 015
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	-	Note 13	(5 573)	-
- Personnel, oppositions sur salaires en début de période	+	Note 13	184	196
- Personnel, oppositions sur salaires en fin de période	-	Note 13	-	(184)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 13	392 392	346 520
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 13	(528 968)	(392 392)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 13	549 755	546 579
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 13	(699 163)	(549 755)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 13	30 136	36 414
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 13	(37 716)	(30 136)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 13	490 832	526 546
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 13	(497 106)	(490 832)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 13	246 893	219 827
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 13	(253 104)	(246 893)
- CAVIS en début de période	+	Note 13	38 089	29 507
- CAVIS en fin de période	-	Note 13	(27 409)	(38 089)
- CNAM en début de période	+	Note 13	20 359	18 129
- CNAM en fin de période	-	Note 13	(20 873)	(20 359)
- Assurances groupe et vie en début de période	+	Note 13	45 971	45 700
- Assurances groupe et vie en fin de période	-	Note 13	(46 826)	(45 971)
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 13	84 177	78 211
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 13	(110 512)	(84 177)
- Diverses charges à payer en début de période	+	Note 13	669 809	327 938
- Diverses charges à payer en fin de période	-	Note 13	(1 033 921)	(669 809)
- TVA, payée sur biens et services	+		550 259	1 021 829
- Charges de personnel	+	Note 19	6 527 312	5 908 059
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	4 307 794	3 103 825
- Impôts et taxes	-	Note 21	(1 266 708)	(318 609)
			<u>9 340 751</u>	<u>9 345 374</u>

Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

NOTE 30 : INTERETS PAYES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	591 558	2 750 716
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 11	(137 408)	(304 241)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 11	260 277	137 408
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 13	25 062	24 638
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 13	(41 271)	(25 062)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 11	3 223 249	4 984 768
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 11	(1 903 062)	(3 223 249)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 11	4 393 858	5 115 043
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 11	(3 921 904)	(4 393 858)
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 11	3 218 810	2 581 892
- Intérêts et comm. courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 11	(4 096 832)	(3 218 810)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 11	1 075 333	303 265
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 11	(19 672)	(1 075 333)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 16	36 516 020	39 404 544
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 16	(1 369 305)	(715 976)
			<u>37 814 713</u>	<u>42 345 744</u>

Intérêts payés**NOTE 31 : IMPOTS PAYES**

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 13	-	757 125
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 13	(821 442)	-
- Contribution conjoncturelle en début de période	+	Note 13	182 035	-
- Contribution conjoncturelle en fin de période	-	Note 13	-	(182 035)
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en début de période	+	Note 9	(77 495)	-
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés en fin de période	-	Note 9	-	77 495
- Contribution sociale de solidarité en début de période	+	Note 13	273 052	308 788
- Contribution sociale de solidarité en fin de période	-	Note 13	(324 125)	(273 052)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 13	26 812	26 041
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 13	(29 254)	(26 812)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 13	11 772	10 396
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 13	(15 869)	(11 772)
- TVA payée	+		11 941 357	9 130 519
- Impôts et taxes	+	Note 21	1 266 708	318 609
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	3 781 631	3 185 611
- Contribution sociale de solidarité	+	Note 26	324 125	273 052
- Contribution conjoncturelle	+	Note 26	-	387 887
			<u>16 539 307</u>	<u>13 981 852</u>

Impôts payés

NOTE 32 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	+	Note 8	377 624	409 307
- Régularisations sur Investissements en Immobilisations corporelles et Incorporelles	-	Note 8	-	(10 001)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>377 624</u>	<u>399 307</u>

NOTE 33 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Moins-values sur cessions d'immobilisations	-	Note 25	-	(1 320)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	37 450	54 024
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	1	1 320
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	34 747	17 827
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>72 198</u>	<u>71 850</u>

NOTE 34 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	6 830 000	6 455 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>6 830 000</u>	<u>6 455 000</u>

NOTE 35 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	2 435 892	2 453 785
- Titres de participation remboursés au cours de l'exercice	+	Note 7	949 943	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 17	803 997	675 290
- Avances sur cession titres immobilisés en début de période	-	Note 7	(410 005)	(283 005)
- Avances sur cession titres immobilisés en fin de période	+	Note 7	701 680	410 005
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>4 481 507</u>	<u>3 256 075</u>

NOTE 36 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Dividendes payés	+	Note 14	8 975 000	-
- Dividendes sur actions propres	-	Note 14	(412 132)	-
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 13	43 746	43 746
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 13	(43 857)	(43 746)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 14	268 919	253 235
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>8 831 675</u>	<u>253 235</u>

NOTE 37 : AUTRES FLUX LIES A L'EXPLOITATION

			<u>31 Décembre 2021</u>	<u>31 Décembre 2020</u>
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-	Note 9	(1 561 450)	(1 932 750)
- Remboursements sur prêts au personnel	+	Note 9	1 738 288	893 557
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	630 472	1 100 573
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(507 190)	(630 472)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+	Note 9	770 166	5 362 398
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	-	Note 9	(126 278)	(770 166)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	41 766	24 196
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(81 462)	(41 766)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	414 047	279 931
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(443 901)	(414 047)
- Comptes d'attente actif en début de période	+	Note 9	24 015	106 518
- Comptes d'attente actif en fin de période	-	Note 9	(21 857)	(24 015)
- Compte courant, fonds gérés en début de période	+	Note 9	536 228	544 595
- Compte courant, fonds gérés en fin de période	-	Note 9	(1 363 777)	(536 228)
- Ristourne à rembourser en début de période	-	Note 13	(188 404)	-
- Ristourne à rembourser en fin de période	+	Note 13	99 381	188 404
- Comptes d'attente passif en début de période	-	Note 13	(173 307)	(430 211)
- Comptes d'attente passif en fin de période	+	Note 13	173 307	173 307
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 13	(477 827)	(603 370)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 13	763 517	477 827
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 13	(898 908)	(1 052 067)
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 13	853 505	898 908
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 13	(135 024)	(220 934)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 13	107 070	135 024
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 17	3 126 528	1 620 675
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	38 967	643 596
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(197)	(101 043)
<u>Autres flux liés à l'exploitation</u>			<u>3 337 675</u>	<u>5 692 441</u>

NOTE 38 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

- **COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT**

La CGI est une filiale de la CIL, détenue à concurrence de 99,96%. La CGI assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires émis par la CIL, certaines opérations de mise en place de certificats de dépôt ainsi que la tenue des comptes des valeurs mobilières.

Frais de négociation :

La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de cession de participations et ce, par l'entremise de la Compagnie Générale d'Investissement CGI.

Les honoraires prélevés par la CGI à titre de frais de négociation boursière ainsi qu'à titre d'autres opérations s'élèvent à 8.105 DT. La CIL a constaté une charge au titre de ces frais d'égal montant.

Commissions sur placement d'emprunts obligataires :

La Compagnie Générale d'Investissement CGI (dans laquelle la CIL détient 99,96% du capital) a facturé en 2021 des rémunérations relatives à la préparation du document de référence pour l'émission d'emprunt obligataire et ce, pour un montant de 25.000 DT.

Ce montant a été constaté parmi les charges reportées.

Mandat de tenue du registre :

La convention de tenue du registre des actionnaires de la CIL conclue avec la Compagnie Générale d'Investissement prévoit une rémunération annuelle forfaitaire, revenant à la CGI, de 10.000 DT.

La CIL a, ainsi, supporté, en 2021, une charge d'égal montant.

Ainsi, le cumul des honoraires et commissions facturés par la CGI et relatifs à l'exercice 2021 s'élèvent à 43.105 DT en HT, dont 25.000 DT constatées en charges reportées et le reliquat soit 18.105 DT rapporté au résultat de l'exercice.

Contrat de location :

La CGI loue un étage de l'immeuble appartenant à la Compagnie Internationale de Leasing, et constituant son siège social, au 16 Avenue Jean Jaurès à Tunis. Le montant annuel du loyer au titre de 2021 est de 32.304 DT en HT.

- **SOCIETE TOURISTIQUE OCEANA :**

Engagement Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de la société OCEANA, avec laquelle elle a des dirigeants communs, s'élève au 31 décembre 2021 à 36 DT.

Au cours de l'année 2021, la société OCEANA a facturé à la CIL la somme de 5.878 DT Hors Taxes représentant des frais de logement et de location de salles.

- **SOCIETE AGRO SERVICE :**

Le conseil d'administration réuni le 22 mai 2003 a entériné la décision de la direction générale relative à l'octroi à la société AGRO-SERVICES d'un crédit de 180.000 DT pour l'acquisition d'un terrain ayant fait l'objet d'hypothèque au profit de la CIL. Les conditions de taux d'intérêt seront définitivement arrêtées en fonction de la plus ou moins-value que la société réalisera sur la vente dudit terrain.

Le solde de ce compte s'élève, au 31 décembre 2021, à 427.246 DT et a été totalement provisionné.

Par ailleurs, la CIL a constaté parmi ses produits de 2021, des intérêts pour un montant de 15.510 DT.

- **CIL SICAR**

1- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2014, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 303.700 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant de la commission de performance supportées en 2021, s'élève à : 369 DT.

Ce fonds a été liquidé, en avril 2021 avec le remboursement de la somme de D : 18.072.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 25 Juin 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 824.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 7.576 DT.

3- Quatre conventions de gestion ont été conclues, le 29 Décembre 2016, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Ces conventions portent sur la gestion de quatre fonds pour respectivement 2.650.000 DT, 900.000 DT, 600.000 DT et 300.000 DT, soit une valeur globale de 4.450.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial de chaque fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par lesdits fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 52.215 DT.

4- Une convention de gestion a été conclue, le 14 Mars 2018, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.770.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 14.335 DT.

5- Une convention de gestion a été conclue, le 16 Juin 2019, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 3.140.582 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 21.452 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2020, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.455.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 54.096 DT.

7- Une convention de gestion a été conclue, le 22 Juin 2021, avec la société « CIL SICAR » dans laquelle la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » détient 99,99% du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.830.000 DT.

En contrepartie, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 0,5% du montant initial du fonds.

En outre, la société « CIL SICAR » perçoit une commission de performance, égale à 5% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Le montant des commissions supportées en 2021, s'élève à : 27.554 DT.

8- La CIL a réalisé, en 2021, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôts auprès de la Société d'Investissement à Capital Risque « CIL SICAR », dans laquelle elle détient 99,99% du capital et détaillées comme suit :

Date d'émission	Échéance	Montant	Taux	Charges de l'exercice
01/06/2021	30/08/2021	3 000 000	8,80%	64 579
22/06/2021	20/09/2021	3 500 000	8,80%	75 342
09/07/2021	07/10/2021	2 500 000	8,81%	53 876
22/07/2021	31/08/2021	5 000 000	8,80%	48 415
28/07/2021	26/10/2021	3 000 000	8,81%	64 651
17/09/2021	16/12/2021	2 000 000	8,85%	43 292
31/08/2021	29/11/2021	5 000 000	8,85%	108 230
20/09/2021	29/12/2021	3 500 000	8,86%	84 070
24/11/2021	22/02/2022	3 000 000	8,84%	26 667
29/12/2021	29/03/2022	3 500 000	8,85%	1 684
16/12/2021	16/03/2022	1 500 000	8,85%	5 412
29/11/2021	09/03/2022	5 000 000	8,85%	38 390
Total		40 500 000		614 609

- **AUTRES PARTIES LIEES**

Engagements Leasing :

L'engagement global des créances de leasing de Monsieur Adel HAMIDA, conjoint du représentant de la SGF administrateur de la société, s'élève au 31 Décembre 2021 à 66.636 DT.

- **Les commissaires aux comptes :**

Engagements Leasing :

1- L'engagement global des créances de leasing de la société FINOR, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2021 à 24.517 DT.

2- L'engagement global des créances de leasing de la société DMZ Immobilière, ayant des liens avec les associés de la société FINOR, s'élève au 31 Décembre 2021 à 92 717 DT.

3- L'engagement global des créances de leasing de la société HORWATH ACF, le commissaire aux comptes, s'élève au 31 Décembre 2021 à 155.732 DT.

- **REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS**

- La charge supportée par la société en 2021, au titre de la rémunération du Président du conseil d'administration de la CIL est de 440.000 DT.

Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

- Le Directeur Général de la CIL a bénéficié au titre de l'exercice 2021 de :

- ✓ Une rémunération brute de 432 000 DT ;
- ✓ Une voiture de fonction est mise à sa disposition pour les besoins de ses déplacements professionnels ainsi qu'une voiture de service.

NOTE 39 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A- ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 23.055.125 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5.3 Analyse et classification des créances sur la clientèle).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 93.561.228 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par la CIL sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2021.

A-3- Engagements sur titres

Les engagements sur titres s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 1.000.000 DT et constituent des versements restant à effectuer sur titres immobilisés (voir note 7 Portefeuille d'investissement).

B- ENGAGEMENTS RECUS

B-1- Cautions Reçues

Les cautions reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 249.459.750 DT et constituent des cautions reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Garanties réelles reçues

Les garanties réelles reçues s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 30.320.128 DT et se rapportent aux hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-3- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 107.526.121 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5.1.1 Analyse par maturité).

B-4- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 508.721.815 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES**C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés**

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2021 à 5.000.000 DT et correspondent à un crédit obtenu auprès d'un bailleur de fonds local.

NOTE 40 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10 Mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.